

# DÉCLARATION ANTI-CORRUPTION



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

Nous avons pour ambition d'être un leader en matière de finance durable et d'avoir un impact positif sur la société dans son ensemble, aussi bien dans son fonctionnement propre qu'à travers les produits et les solutions que nos métiers proposent.

Cette ambition est avant tout le fruit de la culture éthique et de l'intégrité de notre Groupe, fort de sa diversité, de ses métiers et de ses géographies, et d'un modèle intégré qui a montré sa robustesse et sa pertinence. Sa réussite repose sur notre capacité collective à avancer et à entreprendre « ensemble » ce nouveau modèle économique.

« Ensemble » signifie, au premier chef, conduire notre mission et les activités du Groupe dans le respect des lois et de nos valeurs. Pour cela, nous avons adopté une politique globale en matière de lutte contre la corruption, reposant sur un principe auquel nous sommes très attachés et qui doit guider nos actions au quotidien: notre Groupe et sa Direction font preuve d'une tolérance zéro à l'égard de la corruption et du trafic d'influence, sous quelque forme que ce soit.

Le Groupe BNP Paribas se conforme à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin II »), au *Foreign Corrupt Practices Act* et au *UK Bribery Act*.

Nous faisons donc le choix des standards les plus exigeants en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, ainsi que, plus généralement, en matière d'éthique et de conformité.

Nous avons tous l'obligation et la responsabilité de soutenir le Groupe dans cette démarche, et de respecter le dispositif de détection et de prévention de la corruption et du trafic d'influence. Des formations et des sensibilisations spécifiques sont dispensées à cet effet. Il est tout aussi important de s'approprier et de communiquer le Code de Conduite Anticorruption, intégré à notre Code de Conduite Groupe, qui définit et illustre les comportements à proscrire. Un régime disciplinaire sanctionne les collaborateurs en cas de violation du Code.

A tout moment, chacun de nous a la possibilité d'alerter d'une violation du Code de Conduite Anticorruption ou de toute autre atteinte à la probité, en toute confidentialité, et sans avoir à craindre de représailles ou un traitement discriminatoire.

En aucun cas, nous ne tolérerons la corruption ou le trafic d'influence dans notre Groupe, quel que soit l'enjeu commercial.

Jean-Laurent Bonnafé

Administrateur Directeur Général

Date 27 janvier 2022

Version antérieure : 23 janvier 2018

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JL Bonnafé', written over the printed name and title.